



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/62
18 novembre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 - 8 décembre 2024
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : KOWEÏT (LE)

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, PNUE et ONUDI Approbation globale deuxième tranche)

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Koweït (le)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	PNUE (agence principale), ONUDI	88 ^e	67,5 % d'élimination d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2023	147,03 tonnes PAO
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2023	
Produits chimiques	Aérosol	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				3,36	143,61				146,96
HCFC-123					0,07				0,07
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		19,80							19,80

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Consommation de référence 2009-2010 :	418,60	Point de départ des réductions globales durables :	429,24
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	334,90	Restante :	94,34

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENTÉRINÉ		2024	2025	2026	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	38,07	10,08	0,00	48,15
	Financement (\$ US)	1 130 242	299 298	0	1 429 540
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	10,80	2,25	0,00	13,05
	Financement (\$ US)	307 732	64 200	0	371 932

(VI) DONNÉES DU PROJET			2021	2022	2023	2024*	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			272,09	272,09	272,09	272,09	136,05	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			254,51	254,51	244,51	234,51	136,05	s.o.
Financement convenu en principe (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	670 840	0	1 013 560	0	268 400	1 952 800
		Coûts d'appui	77 228	0	116 682	0	30 898	224 808
	ONUDI	Coûts de projet	249 600	0	287 600	0	60 000	597 200
		Coûts d'appui	17 472	0	20 132	0	4 200	41 804
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts de projet		920 440	0	0	0	0	920 440
	Coûts d'appui		94 700	0	0	0	0	94 700
Total des fonds recommandés aux fins d'approbation lors de la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet		0	0	0	1 301 160	0	1 301 160
	Coûts d'appui		0	0	0	136 814	0	136 814

*La deuxième tranche devait se terminer en 2023.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Koweït, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande pour le financement de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un coût total de 1 437 974 \$ US, soit 1 013 560 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 116 682 \$ US pour le PNUE, et 287 600 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 20 132 \$ US pour l'ONUDI.² La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2021-2023 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2024-2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Koweït a déclaré une consommation de 147,03 tonnes PAO de HCFC en 2023, qui est inférieure de 64,9 pour cent à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour la période 2019-2023 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Koweït (2019-2023 – données au titre de l'article 7)

HCFC	2019	2020	2021	2022	2023	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	3 138,00	3 345,98	3 147,00	2 800,85	2 672,00	4 735,50
HCFC-123	2,60	3,74	3,59	0,00	3,46	14,00
HCFC-124	0,40	0,00	0,40	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b	420,00	380,00	360,00	241,20	0,00	683,50
HCFC-142b	535,00	429,53	180,00	0,00	0,00	1 272,00
Total (tm)	4 096,00	4 159,25	3 690,99	3 042,05	2 675,46	6 705,00
HCFC-141b importés sous forme de polyols prémélangés*	395,00	370,00	235,00	190,00	180,00	96,73**
Tonnes PAO						
HCFC-22	172,59	184,03	173,09	154,05	146,96	260,45
HCFC-123	0,05	0,07	0,07	0,00	0,07	0,28
HCFC-124	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b	46,20	41,80	39,60	26,53	0,00	75,19
HCFC-142b	34,78	27,92	11,70	0,00	0,00	82,68
Total (tonnes PAO)	253,63	253,82	224,47	180,58	147,03	418,60
HCFC-141b importés sous forme de polyols prémélangés*	43,45	40,70	25,85	20,90	19,80	10,64**

* Données du programme du pays.

** Point de départ établi dans l'Accord avec le Comité exécutif.

3. La réduction de la consommation de HCFC-141b (y compris le HCFC-141b importé sous forme de polyols prémélangés) et de HCFC-142b est attribuable aux contrôles réglementaires des importations et à l'achèvement de la conversion des entreprises de fabrication de mousses. Bien que la consommation globale de HCFC-22 diminue par rapport au niveau de référence établi, la demande en équipements de climatisation utilisant des HCFC reste élevée. Le niveau de pénétration sur le marché des substances de remplacement à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) dans le secteur de la climatisation est faible.

² Selon la lettre du 30 octobre 2024 de l'Autorité publique de l'Environnement (EPA) du Koweït adressée au PNUE.

Rapport de mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement du Koweït a communiqué des données sectorielles de consommation de HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2023 conformes aux données déclarées au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement met en œuvre un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal de 2021 à 2023 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification recommande, entre autres, que l'Unité nationale d'ozone (UNO) compare les informations sur les importations de HCFC au niveau des importateurs avec les quotas d'importation et tienne des relevés à jour ; examine les informations relatives aux problèmes liés aux importations de HCFC ainsi que l'efficacité des actions correctives mise en place ; entreprenne la surveillance des HCFC disponibles sur le marché et mène des programmes de formation pour les agents des douanes, et travaille avec les informaticiens sur le système d'octroi de licence électronique. Ces activités devraient être mises en œuvre durant la deuxième tranche de la phase II ainsi que durant la phase III du PGEH pour être présentées à une date ultérieure.

État d'avancement de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. La phase I du PGEH a été achevée le 30 juin 2022 conformément à la prorogation approuvée par le Comité exécutif dans la décision 88/71(b)(i). Le rapport d'achèvement des projets a été présenté le 29 octobre 2024.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. Le Koweït a adopté les codes du système harmonisé (SH) 2022, y compris l'introduction du code de sous-catégorie pour une meilleure identification des substances réglementées. En outre, les procédures d'octroi de licences et de contrôle des SAO importées ont été améliorées à la suite de cinq réunions de coordination avec le département des douanes.

8. Un comité national a été établi pour améliorer la coordination entre les organes nationaux d'exécution responsables de la supervision et du contrôle des substances importées dans le but d'améliorer le système d'octroi de licences afin de faciliter les procédures et d'éviter les doublons. Le Comité est composé de l'UNO/Autorité de la protection de l'environnement du Koweït (KEPA), du département des douanes, du département de lutte contre l'incendie, de l'Autorité de l'industrie, du Ministère de l'intérieur, du Ministère du commerce, de l'Autorité de promotion de l'investissement du Koweït et du département chimique de la KEPA. Trois réunions de consultation ont eu lieu avec les parties prenantes, comprenant des représentants de l'industrie et des autorités impliquées, afin d'améliorer la sensibilisation aux réglementations applicables aux SAO et aux exigences dans le cadre du système d'octroi de licences et de quotas. L'emphasis a été mise sur les obligations du pays à atteindre les objectifs fixés dans son Accord avec le Comité exécutif.

9. En mars 2022, une session de formation de trois jours a été organisée au Haut institut des télécommunications et de la navigation pour huit formateurs (dont deux femmes) tant du département des douanes que de l'institut. Le programme de formation portait sur les aspects relatifs au Protocole de Montréal, sur les obligations du pays dans le cadre du Protocole ainsi que sur le contrôle et la supervision de la consommation de HCFC.

10. La capacité de 541 agents des douanes (dont 94 femmes) a été renforcée par le biais de 22 sessions de formation portant sur le Protocole de Montréal et sur l'engagement du Koweït en vertu du Protocole, sur les récentes réglementations interdisant l'utilisation du HCFC dans diverses applications et sur les étapes spécifiques de contrôle et de supervision des importations de HCFC, y compris en abordant les problèmes de commerce illégal.

11. En outre, l'UNO a communiqué de manière régulière avec les courtiers en douane et les importateurs pour les tenir informés des politiques et réglementations liées aux substances réglementées, y compris les procédures d'octroi de licence pour ces produits. Un atelier pédagogique pour les courtiers en douane sera organisé durant le quatrième trimestre 2024.

12. Le Koweït a approuvé l'Amendement de Kigali en 2024.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

13. En 2022, l'UNO, au travers d'une série de réunions de coordination avec les autorités compétentes, en particulier l'Autorité de la main-d'œuvre, a défini un cadre pour la certification des techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation. Cela a mené à l'adoption d'un cadre de qualification obligatoire pour les techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation, formalisé par le nouveau mémorandum d'accord (MOU) signé par les autorités compétentes avec de garantir une mise en œuvre coordonnée avec la KEPA.

14. Une base de données globale des ateliers d'entretien en réfrigération et climatisation a été établie, comprenant des détails sur ces ateliers. Le Ministère des municipalités est responsable de l'enregistrement et des délivrances de permis de travail pour tous les ateliers, y compris ceux du secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation. Une session d'orientation pédagogique sera organisée en coordination avec le PNUE durant le quatrième trimestre 2024.

15. En mai 2023, un centre de régénération a été établi avec l'assistance de l'ONUDI, et en partenariat avec l'Usine unie pour les compresseurs et les frigorigènes. L'équipement fourni comprenait un chromatographe en phase gazeuse pour les tests en laboratoire, deux stations de régénération, six stations de récupération, une pompe à vide et des outils connexes ainsi que des bonbonnes. Le centre est géré suivant un modèle économique développé par le PNUE par le biais d'une étude de faisabilité. Le Koweït poursuivra durant la phase II son travail de développement de mesures politiques et de procédures connexes pour un fonctionnement fiable du programme de régénération, y compris en organisant un atelier de consultation afin de mettre à jour/développer les mesures politiques et les règlements nécessaires pour réglementer la récupération et le recyclage. Un atelier est prévu fin 2024 dans le but de bénéficier de l'expérience réussie de Bahreïn dans la région. Cette partie du programme de formation vise à augmenter la capacité des techniciens à faire fonctionner le programme de récupération et de régénération.

16. Le programme de l'éducation nationale et des centres de formation professionnelle a été mis à jour pour englober tous les aspects liés à l'utilisation de frigorigènes de remplacement. L'UNO développera une mise à jour du programme pour la formation des techniciens frigoristes dans le secteur de l'entretien en se basant sur les modules de formation du PNUE. La Faculté d'études technologiques a déjà mis à jour son programme afin d'y intégrer les bonnes pratiques de maintenance, la sécurité et la manipulation des frigorigènes dans différents cours sur la réfrigération et la climatisation.

17. Au quatrième trimestre 2024, l'UNO, avec le soutien du PNUE, organisera trois ateliers pédagogiques pour environ 45 enseignants et instructeurs du système de formation scolaire et professionnelle portant sur les différentes clauses du Protocole de Montréal et les bonnes pratiques, y compris les aspects sécuritaires liés à l'utilisation à long terme des substances de remplacement. De plus, l'UNO organisera un atelier pédagogique pour 15 examinateurs afin de mettre en œuvre le programme national de certification applicable.

18. Les critères d'évaluation y compris les critères de Validation des acquis de l'expérience (VAE), seront mis à jour avec l'aide de l'UNO et du PNUE. Le PNUE recrutera un consultant durant le quatrième trimestre 2024 afin d'examiner les critères de VAE en se basant sur le système national de qualification et d'intégrer les nouveaux principes et concepts, comme demandé, dans les critères nationaux de qualification pour la certification.

19. Deux ateliers ont été organisés, un pour la Faculté d'études technologiques avec des experts internationaux auprès de 25 participants et deux pour les techniciens de maintenance expérimentés. Un total de 12 sessions de formation a été organisé auprès de 347 techniciens frigoristes provenant de grandes entreprises et portant sur des sujets variés liés aux bonnes pratiques d'entretien et à l'entretien en sécurité des équipements de réfrigération et de climatisation. Ces sessions comprenaient aussi une formation pratique des techniciens.

20. L'UNO a signé un mémorandum d'accord depuis 2022 avec la branche koweïtienne de l'ASHRAE pour collaborer sur des problèmes liés à la mise en œuvre du Protocole de Montréal et à la promotion des technologies de remplacement et pour renforcer la capacité du secteur du chauffage, de la ventilation et de la climatisation.

21. L'UNO par l'intermédiaire de l'Institut koweïtien pour la recherche scientifique (KISR) a fourni une assistance au centre commercial The Avenues, l'un des plus gros utilisateurs finaux, afin de soutenir ses efforts dans l'évaluation des fuites et de proposer des améliorations pour réduire le taux de fuites à des niveaux acceptables, ainsi que pour promouvoir de meilleures pratiques et améliorer la gestion des frigorigènes sur site.

22. Des réunions et échanges réguliers avec les secteurs de la fabrication et de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation ont eu lieu afin de les tenir informés des récentes mesures politiques et des développements techniques et de discuter des défis liés aux substances de remplacement potentielles. Une campagne de sensibilisation a été mise en œuvre et utilisant divers moyens de communication afin d'accroître la sensibilisation des parties prenantes aux substances de remplacement à faible PRP. Cette campagne comprenait une sensibilisation sur les réseaux sociaux et des conférences à l'Université du Koweït en coopération avec d'autres acteurs. En 2024, une table ronde a été organisée avec le Ministère de l'électricité et de l'énergie et des représentants de l'industrie afin de les tenir informés des mesures politiques et des développements récents, et pour demander une mise à jour des normes, y compris les normes de performances énergétiques minimales, dans le cadre de l'effort national d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Une autre table ronde a été organisée avec un comité composé des autorités impliquées (à savoir, le Ministère de l'électricité et de l'énergie, l'Université du Koweït et l'EPA) afin de discuter et de développer un code pour le réseau de froid urbain. La Journée mondiale de l'ozone a été célébrée en coopération avec des représentants de l'industrie et avec la participation du PNUE en présence des autorités nationales impliquées.

23. L'UNO se coordonnera avec le KISR pour mener des recherches sur la sécurité et les performances des technologies à faible PRP. Plusieurs réunions se sont tenues sur ce thème et le mémorandum d'accord devrait être signé en novembre 2024.

24. Plusieurs réunions ont été organisées avec l'Administration normative/L'Autorité générale de l'industrie pour discuter des mises à jour nécessaires aux normes afférentes en se basant sur la feuille de route développée en coopération avec le PNUE pour les pays du Conseil de coopération du Golfe. Les mises à jour ont commencé, y compris des consultations pertinentes avec l'industrie, et se poursuivront durant la mise en œuvre de la deuxième tranche.

25. Plusieurs réunions de consultation se sont tenues avec le secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation et l'industrie, ainsi qu'avec le monde académique et la protection civile afin de discuter d'un

projet de procédures opérationnelles normalisées (SOP) pour la manipulation des frigorigènes inflammables et dangereux. Ce travail se poursuivra durant la mise en œuvre de la deuxième tranche.

Mise en œuvre et suivi du projet

26. L'UNO est responsable de la coordination de projet globale, de l'évaluation et de la supervision. Durant la première tranche, des fonds pour le personnel et les consultants (38 000 \$ US), et les réunions (12 000 \$ US) ont été décaissés.

Niveau de décaissement des fonds

27. En date de septembre 2024, 538 400 \$ US (58,5 pour cent) avaient été décaissés (293 400 \$ US pour le PNUE et 245 000 \$ US pour l'ONUDI) sur les 920 440 \$ US approuvés jusque-là (670 840 \$ US pour le PNUE et 249 600 \$ US pour l'ONUDI). Le solde de 382 040 \$ US devrait être décaissé en 2025.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

28. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2025 et décembre 2026 :

- (a) Poursuite des activités ciblées de sensibilisation liées aux politiques et réglementations nationales auprès des autorités gouvernementales impliquées et d'autres parties prenantes, et mise en vigueur de ces réglementations ; renforcement de la mise en œuvre du système d'octroi de licence électronique et du système de supervision, en fonction des besoins ; développement et mise en œuvre d'un système d'enregistrement électronique des ateliers d'entretien (PNUE) (126 000 \$ US) ;
- (b) Formation de 20 formateurs des douanes ; organisation dans les centres de formation des douanes de trois ateliers pédagogiques auprès de 60 agents des douanes portant sur le Protocole de Montréal et le contrôle des HCFC, comprenant la détermination d'un profil de risques ; formation de 40 agents des forces de l'ordre afin de soutenir la mise en vigueur au-delà des contrôles aux frontières ; organisation d'au moins quatre réunions de coordination et de consultations avec des courtiers en douane sur la supervision et la déclaration des HCFC et sur le contrôle du commerce illégal (PNUE) (82 000 \$ US) ;
- (c) Mise à jour du programme de formation et fourniture d'un soutien pédagogique à 30 enseignants et examinateurs sur le nouveau programme et sur la nouvelle évaluation basée sur les compétences portant sur les bonnes pratiques d'entretien ; fourniture d'une assistance aux organismes faisant passer les examens et délivrant les qualifications afin d'améliorer les critères d'évaluation, y compris les critères de VAE, pour englober les composantes de bonnes pratiques ; fourniture d'outils et d'équipements à visées pédagogiques à quatre centres de formation et aux centres faisant passer les examens et délivrant les qualifications ; fourniture d'un soutien pour la mise en œuvre de la certification nationale des techniciens frigoristes par le biais d'une campagne sur la VAE couvrant les frais de test d'évaluation pour 310 techniciens frigoristes ; réalisation d'un atelier pédagogique pour 25 formateurs de formateurs sur les bonnes pratiques d'entretien et sur l'entretien en sécurité en utilisant des frigorigènes ; programme de formation portant sur les bonnes pratiques d'entretien en réfrigération et climatisation pour 1 700 techniciens, en collaboration avec les centres locaux et le secteur privé (PNUE) (638 560 \$ US) ;
- (d) Établissement d'un deuxième centre national de récupération, recyclage and régénération ; établissement de deux centres de formation dans des facultés techniques sélectionnées et organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation pour les techniciens frigoristes sur la récupération, le recyclage et la régénération ; poursuite du développement des

procédures de certification pour les gérants de centres de régénération, les techniciens et les ateliers d'entretien (ONUDI) (287 600 \$ US) ;

- (e) Diffusion de l'information concernant les derniers développements et les technologies émergentes en se concentrant sur la fabrication et l'entretien des équipements de réfrigération et climatisation en collaboration avec les associations de réfrigération et climatisation ; fourniture d'un soutien technique aux gros utilisateurs finaux, afin de réduire les fuites et de transitionner vers des substances de remplacement n'appauvrissant pas la couche d'ozone et à faible PRP ; fourniture d'une assistance à l'établissement d'un système d'enregistrement dans tout le pays ; poursuite de la campagne sur l'élimination des HCFC et la promotion des substances de remplacement aux HCFC (par exemple, des informations sur les substances de remplacement à faible PRP), y compris la production et la diffusion de matériel imprimé (par exemple, des publicités dans la presse, des articles de journaux) et par l'intermédiaire des médias de masse (par exemple courts-métrages) dans la langue locale ; organisation d'une table ronde annuelle portant sur les aspects techniques et politiques liés à l'adoption des substances de remplacement aux HCFC et célébrations de la Journée mondiale du froid afin de promouvoir la mise en œuvre du PGEH et les substances de remplacement des HCFC durables ; travail de proximité sur le lancement du programme de VAE (PNUE) (105 000 \$ US) ;
- (f) Poursuite de la coordination et des consultations liées au développement et à l'introduction de normes et de codes nationaux liés aux SAO et introduction/promotion des normes internationales applicables (par exemple, les exigences d'étiquetage, d'enregistrement et de déclaration des données) ; mise à jour des normes nationales sur les produits liés à la réfrigération et à la climatisation conformément aux normes internationales ; développement et finalisation de procédures opérationnelles normalisées pour les ateliers d'entretien pour la manipulation des frigorigènes inflammables et dangereux (PNUE) (12 000 \$ US) ;
- (g) Supervision de projet (PNUE) (50 000 \$ US), comprenant le personnel et les consultants.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

29. Le gouvernement du Koweït a déjà émis des quotas d'importation de HCFC à hauteur de 158,24 tonnes PAO pour 2024, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Mise en œuvre des interdictions (décisions 88/51(b)(ii) et (iii))

30. En approuvant la phase II du PGEH pour le Koweït, le Comité exécutif a pris note de l'engagement du Gouvernement à mettre en place, d'ici le 1^{er} janvier 2025, une interdiction de la fabrication et de l'importation d'équipements utilisant du HCFC-22 et une interdiction de l'importation et de l'utilisation du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés ; Le PNUE a informé le Secrétariat que les interdictions sont actuellement à l'étude par la KEPA et d'autres autorités réglementaires compétentes. L'ordre confirmant les interdictions est prévu d'ici la fin 2024 et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

De plus, le Koweït restreint les importations de HCFC-142b depuis que les projets d'élimination ont été achevés durant la phase I du PGEH.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

Récupération et recyclage des HCFC

31. Concernant la récupération et le recyclage des HCFC, le PNUE a expliqué qu'un centre de régénération avait été établi en mai 2023 et qu'il est géré en un partenariat avec l'Usine unie pour les compresseurs et les frigorigènes. La qualité des frigorigènes régénérés est contrôlée par une entreprise en se basant sur des vérifications standard de contrôle de la qualité pour les frigorigènes. Un autre centre de régénération sera établi durant la mise en œuvre de la deuxième tranche. En outre, le gouvernement du Koweït a un plan pour organiser un atelier vers fin 2024 pour procéder à un échange d'expériences avec Bahreïn concernant sur le fonctionnement fiable du programme de récupération, recyclage et régénération. De plus, le Gouvernement travaille avec le secteur de l'entretien afin d'améliorer les bonnes pratiques d'entretien et d'adopter des mesures de maximisation de la récupération et du recyclage du HCFC-22 pour répondre aux demandes du marché. Les lignes directrices de récupération et de régénération du HCFC-22 qui sont en cours de discussion devraient être adoptées courant de l'année prochaine et cela devrait encore renforcer la pérennité de la récupération, du recyclage et de la régénération.

Certification de techniciens

32. Le PNUE a informé le Secrétariat que le Koweït a mis en place un cadre de certification pour les techniciens d'entretien en réfrigération et de climatisation. Une base de données des ateliers a été créée, et le Ministère des municipalités est responsable de leur enregistrement et de leurs permis. Des activités de sensibilisation sont aussi entreprises afin de promouvoir la certification des techniciens et le recours à des techniciens certifiés pour la maintenance et l'entretien des équipements.

Formation de techniciens d'entretien

33. Le PNUE a expliqué que durant la première tranche, des consultants ont été embauchés pour mettre à jour le programme de l'éducation nationale et des centres de formation professionnelle pour englober tous les aspects liés à l'utilisation de frigorigènes de remplacement. Le solde des fonds sera utilisé pour développer un programme à jour pour la formation des techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation en se basant sur les modules pédagogiques du PNUE.

34. Concernant la mise à jour des plans de cours dans chaque gouvernorat, le PNUE a expliqué qu'il devrait y avoir un plan de cours standard dans le pays traitant des bonnes pratiques d'entretien et de la manipulation en sécurité des frigorigènes de remplacement, y compris les frigorigènes inflammables, sous haute pression ou toxiques. La mise à jour proposée se fera au niveau central avec l'Autorité de l'éducation appliquée et sera applicable au niveau national. En outre, l'UNO prévoit de mettre à jour ses normes nationales de compétence professionnelle et le cadre de qualification nationale afin d'y intégrer les bonnes pratiques d'entretien et la manipulation en sécurité des frigorigènes de remplacement qui sont inflammables, sous haute pression ou toxiques.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres

35. Conformément aux décisions 84/92, 90/48(c) et 92/40(b), l'intégration de l'égalité des genres est incorporée dans toutes les activités du PGEH. Durant la mise en œuvre de la phase II du PGEH, l'UNO mettra tout en œuvre pour collecter des données ventilées par genre et des informations afin de suivre et de communiquer sur le genre en fonction des objectifs fixés et des indicateurs pour les projets du Fonds

multilatéral.³ Les formations et les réunions sur les problèmes liés à l’ozone continueront à intégrer des sessions sur le genre afin de sensibiliser les participants à l’importance de l’intégration des questions de genre, à la participation des femmes et à leur autonomisation. Deux consultantes ont été embauchées durant la première tranche de la phase II. Tout au long de la mise en œuvre du projet, le personnel sera sensibilisé aux aspects d’intégration des questions de genre et encouragé à prendre des mesures pour maximiser la participation des femmes à la conception des projets et à la mise en œuvre des activités.

Pérennité de l’élimination des HCFC et évaluation des risques

36. Le Gouvernement du Koweït continuera à renforcer son système d’octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, y compris les interdictions afférentes. Des formations supplémentaires seront fournies aux techniciens d’entretien sur les bonnes pratiques d’entretien, et le programme de formation sera renforcé pour une formation durable aux bonnes pratiques d’entretien et l’adoption en sécurité des substances de remplacement, comme demandé. Le Gouvernement continuera à renforcer la mise en œuvre du programme de récupération, de recyclage et de régénération du HCFC-22. En outre, il prévoit aussi de mettre en œuvre des mesures pour promouvoir l’adoption de technologies de remplacement à faible PRP, y compris des normes pour les produits de réfrigération et de climatisation et des directives pour la gestion de la fin de vie des équipements. Ces mesures garantiront non seulement une adoption plus rapide de frigorigènes de remplacement durables, mais promouvront aussi la gestion du cycle de vie des frigorigènes. En outre, le Gouvernement échangera étroitement avec les autorités nationales réglementaires, le secteur de l’entretien et d’autres parties prenantes nationales sur la mise en œuvre des différentes activités au titre de la phase II du PGEH. Enfin, avec la récente approbation de l’Amendement de Kigali, le Gouvernement développera des plans pour l’adoption de substances de remplacement durables et pour la minimisation des risques de dépendance continue aux équipements utilisant des HCFC et des HFC.

Conclusion

37. Le gouvernement du Koweït a mis en place un système d’octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et reste en conformité avec le Protocole de Montréal et les objectifs fixés dans l’Accord conclu avec le Comité exécutif. Les quotas de HCFC pour 2024 s’élèvent à 158,24 tonnes PAO (67,4 pour cent de la consommation maximale admissible pour cette année). Le taux de décaissement de la première tranche s’élève à 58,5 pour cent des fonds approuvés. Durant la deuxième tranche du PGEH, le Koweït continuera à mettre en œuvre des mesures de renforcement de la supervision et du contrôle des HCFC, y compris un système d’octroi de licences électroniques, à mettre en œuvre une certification des techniciens d’entretien, et la formation et le renforcement de la capacité des techniciens d’entretien, des formateurs et des examinateurs, à sensibiliser et à mener un travail de proximité sur le PGEH, et à développer et à introduire des normes relatives aux SAO, aux équipements de réfrigération et de climatisation et à l’utilisation de frigorigènes inflammables dans le secteur de l’entretien. Ces activités faciliteront la réduction de la consommation de HCFC et serviront de catalyseurs pour l’adoption de substances de remplacement. Le Koweït devrait remplir ses objectifs 2025 en mettant en vigueur de manière stricte le système d’octroi de licences et de quotas, en améliorant la capacité du secteur de l’entretien en réfrigération et climatisation afin de minimiser les consommations inutiles et les fuites, en promouvant la récupération, le recyclage et la régénération des HCFC, et en incitant à l’adoption de frigorigènes et de technologies de remplacement. Avec une réduction supplémentaire d’environ 11,00 tonnes PAO de HCFC-22 par rapport à la consommation déclarée en 2023 de 147,03 tonnes PAO principalement utilisée dans le secteur de l’entretien, le Koweït peut effectivement atteindre ses objectifs.

³ Annexe XXII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/56

RECOMMANDATION

38. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) pour le Koweït, et recommande en outre l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2024-2026, au niveau de financement figurant dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	1 013 560	116 682	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	287 600	20 132	ONUDI